

Règlement de la cotisation :

Plusieurs moyens de paiements sont acceptés :

- Chèques => 3 maximum à remettre le jour de l'adhésion et à encaisser avant le 31 décembre 2020
- Chèques vacances
- Virement, en 1 seule fois, nous demander un RIB
- Espèces, en 1 seule fois
- Pass'sport à 15€ de l'année en cours 2020/2021 uniquement,
- Pass'région, joindre une photocopie de la carte au moment de l'adhésion
- Règlement direct des comités d'entreprise

Pour les **Pass'région, Pass'sport et CE**, il vous sera demandé un chèque à part, du montant de la réduction, qui vous sera rendu lors du paiement par l'organisme.